



Formulaire des effets autorisés CP Aix-Luynes

Identité de la personne détenue	Visiteur ayant déposé le sac
Nom : Prénom : Écrou :	Nom : Prénom : Signature :

Désignation vêtements	Quantité autorisée	Quantité remise
Paire de claquettes <i>Pas de chaussons</i>	1 tous les 3 mois	
Pyjamas	2	
Pantalon/Bas de jogging/Short <i>Ceinture non intégrée</i>	5 (en tout)	
T-shirts	7	
Paires de chaussettes	7	
Pulls/sweat/polaire <i>Sans capuche</i>	2	
Veste /blouson /doudoune <i>Sans capuche, ni cuir, ni matelassé</i>	2 (en tout)	
Slip, caleçon	7	
Chaussures	1 tous les 3 mois	
Serviette sans motif <i>Max 1,50m, pas de tapis de bain</i>	2	
Gant de toilette <i>Pas d'accessoires et fleurs de douche</i>	3	
Gants d'hiver <i>Souple, pas de cuir, moufle, gants de ski, gants de sport, gants tactile</i>	1	
Casquette / bonnet <i>Pas de tour de cou, d'écharpe</i>	1	
Torchon vaisselle (coton)	2	
CD - DVD - JEUX VIDEO <i>Sous blister. Pas de coffret sauf autorisation</i>	3	
Revue/livres avec ISBN <i>Couverture non rigide</i>	3	
Peignoir <i>Sans capuche, sans ceinture Pas de robe de chambre</i>	1	

Les vêtements rembourrés, à capuche, bleu marine, vert kaki, camouflage, les chaussures et vêtements comportant des pièces métalliques ou des inscriptions à caractère haineux, provocateur ou incitant à la violence (tête de mort, arme à feu, drogue...) ne sont pas autorisés.

Format maximal autorisé pour les sacs de linge : hauteur 52 cm, largeur 50 cm, profondeur 23 cm.
Tout objet ne figurant pas sur la liste sera refusé.

Le non-respect des consignes entraînera systématiquement le refus du sac de linge.

Date et signature du visiteur

Date et signature de la personne détenue

Matricule et signature de l'agent parloir

Matricule et signature de l'agent quartier arrivant